

SCHEMA SIMPLIFIE MANDAT ARRET EUROPEEN

Personne appréhendée conduite dans les 48h devant le Procureur Général (droits GAV)

Procureur Général : Notification mandat et droit à avocat
Consentement à remise / principe de spécialité

avis Ministre Justice

1^{er} Président comme Juge des Libertés et de la Détention : Incarcération dans la maison d'arrêt siège de la cour d'appel
// sauf si garanties de représentation => CJ/assignation résidence

Saisine **Chambre Instruction** dans le délai de 5 jour à/c date présentation

Consentement à remise

- Information conséquences – statue sous 7 jours
- Consentement décision irrévocable

Non consentement à remise :

- Statue sous 20 jours – possibilité information
- Pourvoi cassation possible PG/ personne

Arrêt de remise – possibilité de surseoir

remise en liberté

Le Procureur Général prend les mesures nécessaires à la remise : max 10 jours